



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un ouvrage d'art sur le
territoire de la commune de Meyrin

25 août 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande du Conseil administratif du 11 mai 2010 ;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 22 juin 2010 ;

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 8 octobre 2009

ARRÊTE :

Il est donné le nom de : **passerelle des Coquelicots**

à la passerelle au-dessus de la route de Meyrin, hauteur de Blandonnet, en prolongement du chemin des Coquelicots et reliant le chemin des Papillons.

Entrée en vigueur de cette dénomination : immédiate

Le code voie de cet ouvrage d'art est : 63053

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DCTI	1 ex.
DF	1 ex.
DSPE	1 ex.
DIM	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :